

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 7 décembre 2018

3^{ème} Commission
N° CP-2018-11-3-5

Service instructeur

DIR - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances

ROUTES DEPARTEMENTALES
AFFECTATIONS ET DESAFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME
(PROGRAMME A132)

Résumé : Dans le cadre du présent rapport et selon le règlement financier dans son article 9.6, il vous est proposé de procéder à l'ajustement des affectations et désaffectations par opération sur le programme :
- A132 « Calibrage sur les routes départementales » (2 143,76 €).

1) Programme A132 Calibrage sur les routes départementales :

Dans le cadre des autorisations de programme votées par l'Assemblée Départementale pour chaque millésime du programme A132, les affectations et désaffectations par opération doivent faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des besoins nécessaires à la réalisation de calibrage sur les routes départementales.

Le montant total de l'ajustement s'élève à **2 143,76 €** sur le programme A132, détaillé dans le tableau joint au présent rapport (annexe 1).

Je vous propose de bien vouloir :

- Affecter les montants par millésimes d'autorisations de programme indiqués dans le tableau joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT